



Municipalité de
Castiglione
del Lago



INSTRUCTIONS POUR LE TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Utilisez le conteneur/sac de **Couleur Jaune** attribué à votre utilisateur

La **règle fondamentale** pour la collecte correcte du plastique est de recycler seulement les **matériaux d'emballage**. Les emballages sont les conteneurs, les boîtes, les flacons et les étuis qui contiennent, enveloppent et protègent les produits que nous achetons.

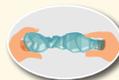
EXEMPLES DE PLASTIQUE

- Assiettes et verres en plastique à usage unique à condition d'être nettoyés et sans matière organique
- Bouteilles d'eau, de boissons, d'huile, de jus de fruits, de lait, etc.
- Brick de thé, bidons de lessives, de savons, autres produits
- Tubes de crème, flacons de sauces, de sirops, pailles, etc.
- Emballages rigides pour desserts en plastique ou en polystyrène, boîtes transparentes, emballages rigides/flexibles pour les aliments en général (*charcuteries, fromages, pâtes fraîches, etc...*)
- Barquettes pour aliments (*œufs, glaces, etc...*)
- Pots de yaourts, de crèmes de fromage, barquettes à desserts
- Filets pour fruits et légumes
- Récipients pour l'emballage de produits divers (*produits cosmétiques, lingettes humides*)
- Vases pour plantes (*diamètre maximal 15 à 20 cm*)
- Sacs et sachets alimentaires en tous genres (*pâte, riz, frites, bonbons, goûters, etc...*)
- Sacs, sachets en tous genres (*sacs de course*)
- Petit plastique d'emballage (*emballage des bouteilles, du papier toilette, etc...*)
- Polystyrène (*réduire les dimensions s'il est trop grand*)



Enlevez les résidus alimentaires !

Le plastique ne doit pas être lavé, mais en cas d'emballages/conteneurs très sales, il est conseillé de le rincer rapidement et de contrôler l'absence de résidus alimentaires pouvant générer des mauvaises odeurs.



Écrasez les bouteilles en plastique et vissez le bouchon pour **réduire le volume**

Certaines erreurs à éviter :

PAS DE jouets



Jetez les jouets sans pièces électroniques, dans les conteneurs pour les **déchets secs résiduels**

PAS DE Tetra Pak



Jetez-le dans le récipient pour **Papier et Carton**

PAS DE couches



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels**

PAS DE couverts à usage unique



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels** ou par le biais du service dédié

PAS DE fournitures de bureau PAS DE pièces électroniques



Jetez-la dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels** ou par le biais du service dédié



Apportez-le au **Recyclage**

La règle fondamentale :

« Seuls les emballages se différencient ? »

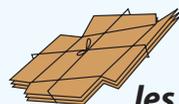
En cas de doute, rappelez-vous qu'en vertu de la loi, seuls les **emballages en plastique** peuvent être différenciés ; c'est-à-dire les objets expressément conçus pour contenir, protéger, transporter des marchandises.

PAPIER ET CARTON



Utilisez le conteneur de **Couleur Bleu** attribué à votre utilisateur

- **Tetra Pak** (boîtes de lait, jus de fruits...)
- Journaux et revues
- Dépliants et prospectus
- Vieux cahiers
- Sachets en papier
- Boîtes et emballages en carton
- Boîtes à pizza (si elles ne sont pas trop sales)
- Serviettes en papier
- Tickets à gratter



Cassez les boîtes !

Écraser et plier les boîtes en carton, pour en réduire le volume.



Le sac en plastique n'est pas en papier !

Si chez vous, vous collectez le papier dans des sachets en plastique, videz le contenu dans le conteneur Bleu et jetez le sac dans le conteneur pour le plastique.

Certaines erreurs à éviter :

PAS DE tickets de caisse



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels**

PAS D'essuie-tout



Jetez-la dans le conteneur des **ordures ménagères**

PAS DE scotch / matériaux d'emballage



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels**

PAS DE papier sale



Jetez-la dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels** ou par le biais du service dédié

VERRE ET ALUMINIUM



Utilisez le **Conteneur à Verre Collectif**

EXEMPLES DE VERRE

- Bouteilles, flacons, pots et petit pots en verre
(*dévissez les bouchons en fer et aluminium*)

EXEMPLES D'ALUMINIUM

- Papier argenté (papier aluminium)
- Canettes en aluminium
- Barquettes en aluminium pour aliments (*pas trop sales*)
- Tubes en aluminium (*mayonnaise, crème, etc.*)

Certaines erreurs à éviter :

PAS DE Pyrex



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels**

PAS D'ampoules



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels** ou par le biais du service dédié

PAS DE néon



Portez-les au **Recyclage**

PAS DE céramique



Jetez-la dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels** ou par le biais du service dédié

PAS DE miroir



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels**

PAS DE cristal



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels** ou par le biais du service dédié

DÉCHETS SECS RÉSIDUELS



Utilisez le conteneur de **Couleur Grise** attribué à votre utilisateur



Déchets secs résiduels ne signifie pas que vous pouvez mélanger les déchets pour éviter de faire le tri !

Dans ce conteneur vous pouvez jeter uniquement les déchets non-recyclables et non pas ceux que vous ne voulez pas trier.

Exemple :

- **couches, couches adultes et alèses**
- **Serviettes hygiéniques**
- **couverts en plastique**
- Masques et gants jetables
- Jouets en caoutchouc et en plastique
- Capsules de café en plastique dur
- CD, DVD, cassettes audio et vidéo
- Objets en céramique, porcelaine, pyrex et vitrocéramique
- Poussières d'aspirateur ou déchets domestiques
- Radiographies médicales, pellicule photos et diapositives
- Ampoules à incandescence
- Stylos, feutres et fourniture de bureau en tous genres
- Brosses à dents et éponges
- Papier huilé, plastifié et thermique (*tickets de caisse, fax, etc...*)
- Papier de cuisson, papier sale et lingettes
- Collants et chaussettes
- Mégots de cigarettes (*bien éteints*)
- Tapis, chiffons, tissus et vêtement abîmés
- Tuyaux d'arrosage
- Miroirs et cristal
- Verres culinaires en verre

Certaines erreurs à éviter :

PAS D'ordures ménagères



Jetez-les dans le conteneur des **ordures ménagères**

PAS DE papier et carton



Le **papier recyclable** devrait être jeté dans des conteneurs pour le **papier et le carton**

NON plastique



Le **plastique recyclable** doit être jeté dans les récipients pour le **plastique**

PAS DE cendres de bois



Jetez-le dans le conteneur pour les **déchets organiques** (dans un sac et éteinte)



Fermez bien le sac!

Éliminez les déchets après les avoir mis **correctement dans des sacs!**

ORDURES MÉNAGÈRES



Utilisez le conteneur de **Couleur Marron** attribué à votre utilisateur

- Déchets de fruits et légumes
- Aliments avariés sans emballage
- Viande et poisson en petits morceaux
- Produits laitiers
- Coquilles d'œufs
- Déchets de thé et marcs de café ou autres boissons pour infusion
- Serviettes ou mouchoirs en papier
- Sciure et cendres de bois (*bien éteintes et emballées*)
- Papier essuie-tout utilisé en cuisine (*même mouillé ou gras*)
- Feuilles et terreau
- Excréments d'animaux



Fermez bien le sac !

Jetez les déchets après les avoir correctement emballés **dans des sacs biodégradables et/ou compostables.**

PAS DE couches



Jetez-les dans le conteneur pour les **déchets secs résiduels**

PAS DE sacs en plastique



Jetez-les **ordures ménagères** dans des sacs biodégradables en évitant les **sacs en plastique**



COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Composteur | 300 l

Utilisable par tous ceux qui ont au moins 150 m² de terrain (jardin, potager, etc.)

Jetez dans le composteur les déchets suivants :

- Déchets de cuisine, restes de nourriture, aliments avariés (enlevez l'emballage)
- Déchets de fruits et légumes (y compris les éléments ligneux, par exemple les fruits secs)
- Fonds de café et filtres de thé et camomille
- Fleurs coupées, plantes fanées, feuilles et herbe fauchée
- Pain sec ou moisi
- Déchets domestiques de viande et de poisson (y compris les arêtes, les coquilles d'œufs, les os, les plumes, etc.)

Le composteur peut être retiré à la Déchèterie

DÉCHÈTERIE

De quoi s'agit-il?

La **déchèterie** est une zone équipée pour la collecte des déchets différenciés des ménages. La remise des déchets est **gratuite** et, peuvent y accéder tous les contribuables de la **Commune de Castiglione del Lago**.

Comment faire?

Pour livrer les déchets, il est nécessaire de se présenter avec la carte sanitaire du titulaire TARI sera utilisé pour enregistrer les types et le poids des matériaux livrés.

Comment fonctionne l'Incitation Économique?

Tous les citoyens titulaires de la commune de Castiglione del Lago qui emmènent leurs déchets à la déchèterie ont droit à une incitation économique, calculée sur la base de la quantité de déchets apportés.

Horaire d'ouverture

Dans la commune de **Castiglione del Lago**, il y a la **Déchèterie de Stazione** qui est ouverte aux horaires suivants:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
15h00 - 18h00	15h00 - 18h00	09h00 - 12h00	15h00 - 18h00	09h00 - 12h00 15h00 - 18h00	09h00 - 12h00 15h00 - 18h00	09:00 - 12:00

la Déchèterie de Pineta est temporairement fermée à la suite de travaux de maintenance.

Que pouvez-vous apporter ?



FER



PLASTIQUE



BOIS



PAPIER, CARTON
ET TETRA PAK



DEEE (Tous les matériaux
électriques et électroniques)



PILES USÉES ET
BATTERIES AUTOS



HUILE VÉGÉTALE ET
HUILE MINÉRALE



MÉDICAMENTS
EXPIRÉS



ACIER



COUPES ET
TAILLAGE



ENCOMBRANTS

PLUS DE SERVICES...



Îlots écologiques informatisés

Îlots écologiques informatisés



Afin de faciliter la remise des déchets, trois îlots écologiques informatisés seront installés pour la remise de **résidus secs, plastique, papier/carton et fraction organique**. Grâce aux îlots écologiques, tous ceux qui devraient se trouver dans une condition de devoir jeter une quantité additionnelle de déchets pourront utiliser ce service, toujours actif, sans restriction d'horaire ou de jour.

Comment donner aux îlots informatisés

Les utilisateurs pourront utiliser les îlots écologiques en s'identifiant au moyen d'une carte RFID spécifique associée au titulaire de la facture TARI. Le procédé de délivrance des cartes sera bientôt divulgué dans les futures communications aux utilisateurs. Pour plus d'informations www.tsaweb.it.



Retrait des couches adultes

Service de retrait gratuit Couches bébés et couches adultes

Les familles qui se trouvent en difficulté, devant disposer d'un nombre considérable de couches et/ou de couches, pourront bénéficier d'un **service de collecte dédié, au moyen de sacs**.

L'**activation** de ce service peut être effectuée pour le compte du titulaire TARI, **au nouveau comptoir écologique** où, en plus de remplir le formulaire d'activation, vous recevrez également le kit de sacs qui doivent être utilisés exclusivement pour la remise des couches bébés et couches adultes. Le service de retrait des couches sera activé à partir du 1er avril 2021, pour de plus amples informations, contactez notre bureau utilisateurs (*numéros en bas de la page*).



Service de collecte des matériaux végétaux fauchés

Pour les familles qui doivent se débarrasser d'**une quantité importante de matériaux végétaux fauchés, un service à domicile dédié est prévu.** Tous les utilisateurs domestiques qui auto-certifient un besoin réel car possédant un jardin, etc. peuvent activer le service.

Les utilisateurs recevront un kit de 120 sacs biodégradables de 66 litres et le calendrier de la collecte indiquant le jour où aura lieu celle-ci, d'avril à septembre, sur une base hebdomadaire. Le service de collecte des matériaux végétaux fauchés sera activé à partir du 1er avril 2021.

Attention !

Les matériaux végétaux taillés doivent par contre être portés à la déchèterie de sa propre commune.

Collecte
des matériaux
végétaux fauchés



Comptoir écologique disponible pour les utilisateurs

Afin d'offrir un service de plus en plus répandu dans la région, **un comptoir écologique** (URP) sera activé au **siège de la commune** via Gramsci (porte à côté de l'entrée principale de la mairie), selon les jours et heures d'ouverture suivants: **Mardi de 14 h 30 à 18 h 30 et jeudi de 9 h 00 à 13 h 00.**

Le comptoir écologique veillera à la bonne gestion informatisée des équipements de collecte des déchets, à l'inscription/cession ou résiliation des contrats de prêt gratuits, à la distribution du matériel d'information, à la mise à jour des données personnelles et à la fourniture annuelle des sacs de collecte en plastique ou de tout autre service requis par l'administration municipale.

Comptoir
écologique
URP



BUREAU DES UTILISATEURS TSA

 **NUMÉRO VERT**
800.23.91.95

du **lundi au vendredi** : 8 h 30 à 13 h 00 et 15 h 00 à 17 h 00 | **Samedi** : 8 h 30 à 12 h 30

Courriel : serviziotsa@tsaweb.it - www.tsaweb.it



**Nous sommes aussi
sur Facebook!**

Suivez-nous pour être toujours informé sur les services

